

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **VINGT DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à NEUF HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

Etaient présents : MM et Mmes DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – COURTILLIER R. – DEMATONS D. – DEZOBRY B. – ENFERT J. – FROMONT C. – GERARD G. – GUERITTE J. – GUERITTE M. – GUILLEMOT A. – HUARD L. – JACQUARD G. – JOBARD P. – LEHMANN N. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MATRION F. – MICHEL B. – PASQUIER B. – PERRARD C. – RICHTER P. – VAN RECHEM M. – VERDIN G.

Pouvoirs : de COUTORD J-M à JOBARD P. – de DENIZET F. à LIEVRE Ph. – de FOURNIER Y. à GERARD G. – de MATHIS J-C à DALLEMAGNE Ph. – de TRANSLER G. à MATRION F.

Absents excusés : MM et Mme ADNOT Ph. – BERGEON J-C – COUTORD J-M – DAUTEL J. – DENIZET F. – DUBOIS C. – DURAND R. – ENCINAS L. – FOURNIER Y. – GAILLARD Y. – GUENE C. – MATHIS J-C.

Etaient absents : MM et Mmes CORDIER D. – CORNUT GENTILLE F. – DE BODT G. – FALMET J. – FERLET O. – HERNOUX N. – JACQUIER C. – JOFFRIN G. – MARGOT C. – MINISINI W. – RIGOLLET M-N – TOMASINI D.

Le Vice-président constate que VINGT CINQ membres sur CINQUANTE sont présents et que CINQ membres ont donné leur pouvoir. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h00 – 9h30)
- Etude sanitaire des populations – InVS
- ASN – Inspections 2012
- Stockage des protections neutroniques latérales (PNL)
- Stockage des détecteurs de fumée de Valduc
- Questions diverses.

N° 11 – Etude sanitaire des populations – InVS

Le Vice-président explique que l'INVS ne sera présent puisqu'il a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, depuis plusieurs semaines pour ne pas dire quelques mois, il avait été évoqué avec l'INVS la poursuite de l'étude sanitaire des populations vivant autour des centres de stockage de l'Aube. Il avait été convenu qu'une présentation en réunion de CLI s'imposait et le Vice-président avait pris la liberté de convier Madame Louise BERTHELOT de l'Association des Citoyens du Coin puisque cette association était à l'origine de la première étude. Or, jeudi 13 décembre 2012, le Docteur ISNARD nous a informé par mail que la veille au soir de notre Assemblée se tenait une réunion organisée avec le 'Comité de pilotage' de la première étude.

La loi n° 2006-686 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire dispose dans son article 22 que " *Pour l'exercice de ses missions, la commission locale d'information peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site.* ". C'est en sens que le Vice-président avait échangé avec l'INVS pour envisager les suites qu'il pouvait être donné à l'étude initiale. Il ne lui avait pas semblé utile de préciser que le cadre légal des CLI et que la diversité de sa composition et de ses compétences permettaient d'offrir toutes les garanties de concertation et d'information indispensables dans une telle étude.

Mais cette décision n'a pas vocation à mettre un terme aux investigations que nous souhaitons voir mener, bien au contraire. Il nous appartient de nous attacher les services d'un cabinet privé spécialisé dans ce type d'études, il en existe. Cela devrait également donner toute satisfaction à Monsieur Michel GUERITTE qui avait évoqué cette éventualité lors d'une précédente Assemblée Générale.

N° 12 – ASN – Inspections 2012 sur le CSA

- Laboratoire agréé pour la surveillance de la radioactivité dans l'environnement (21 et 22 mars)
- Management de la sûreté (14 juin)
- Intégrité des barrières (19 octobre)

- Protection contre l'incendie (20 novembre)
- Spécifications des colis (18 décembre)

Les lettres de suite adressées à l'ANDRA sont consultables sur le site de l'ASN, www.asn.fr.

N° 13 – Stockage des Protections Neutroniques Latérales (PNL)

****La Centrale EDF de Creys-Malville « Superphénix »***

Implantée en bordure du Rhône, dans le département de l'Isère, la centrale de Creys-Malville appartenait à la filière des Réacteurs à Neutrons Rapides refroidis au sodium (RNR).

Elle est définitivement arrêtée depuis février 1998.

1) Utilité et caractéristiques des PNL

Les 1 076 PNL étaient disposées à l'intérieur du réacteur, réparties sur 9 couronnes plus ou moins concentriques. Elles avaient pour fonction de réduire le flux neutronique à l'extérieur du cœur et de limiter ainsi l'activation du sodium du circuit secondaire.

Chaque PNL se présente sous la forme d'un tube en inox creux :

- longueur : 4,15 m
- diamètre : 17,7 cm
- masse : 420 kg
- volume libre à l'intérieur : 34 litres

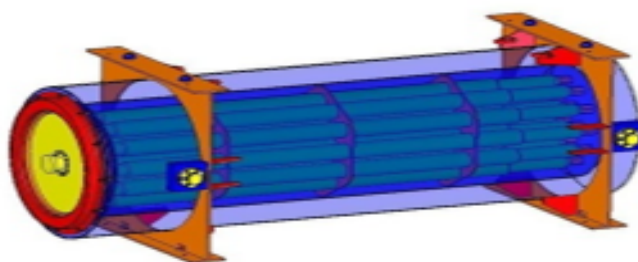
Le tube est fermé à une extrémité (pied de la PNL) et percé de 72 orifices (diamètre 20,2 mm), qui permettaient la circulation du sodium.

2) Le conditionnement des PNL en 49 colis

Les PNL sont conditionnées par 13 ou 19, suivant leur niveau de radioactivité.

- 4 types de colis permettant le conditionnement des 826 PNL les moins radioactives, qui seront reçues au CSA, d'ici 2015.

Ecorché d'un colis
contenant 19 PNL



Entreposage des colis PNL sur Superphénix

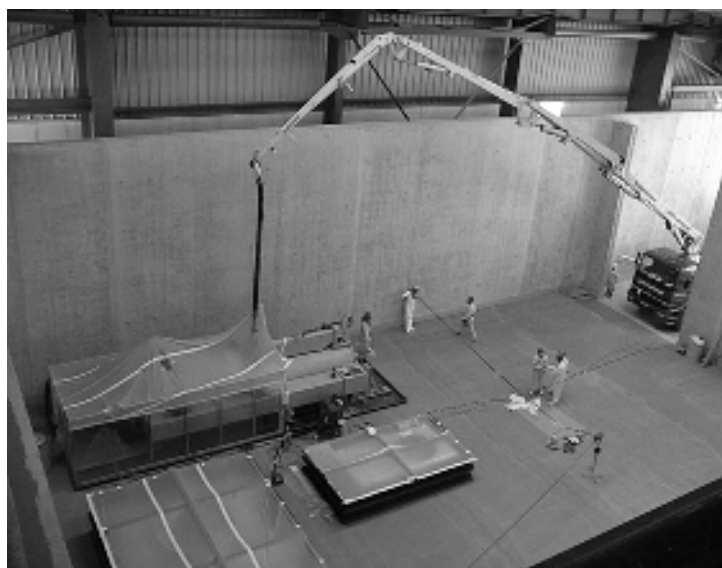
3) La prise en charge des PNL au CSA

Suite aux essais réalisés, une fois positionnés en ouvrage de stockage, les colis PNL seront injectés de mortier.

Une maquette d'un colis PNL a été réalisée afin de vérifier qu'il est possible de l'injecter.



La maquette contenait une véritable PNL, n'ayant jamais été utilisée, ce qui a permis de vérifier également « l'injectabilité » des PNL.



Injection des colis hors-norme issus du démantèlement de l'ensemble ATENA en 2002.